



CHÂTENAY-SUR-SEINE

FLASH INFOS

Châtenay-sur-Seine

L'information sur la vie municipale

Vie municipale

Entretien du village :

Avec l'arrivée de l'automne, les agents des services techniques débutent progressivement la préparation de l'hivernage des espaces verts, notamment avec les premières opérations de taille des arbres.

Cette année, l'entretien des espaces verts a été rendu plus difficile par le manque d'eau et les conditions climatiques, qui nécessitent d'adapter les interventions et les priorités. Nos agents ajustent donc leurs missions en fonction des besoins, de l'état de la végétation et des conditions rencontrées sur le terrain.

En parallèle de cet entretien saisonnier, plusieurs travaux ont été réalisés ces dernières semaines dans différents secteurs du village. Le calvaire situé au niveau de la jonction entre la RD 18 et la RD 75 a notamment fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en valeur de ses abords.

Aussi, à la suite du grattage du revêtement de la route de Montereau, par le département de Seine et Marne, nos agents ont également pu récupérer une partie des matériaux afin de les réutiliser et de les étaler rue de la Pâturotte, permettant ainsi d'améliorer cet espace tout en donnant une seconde utilisation aux matériaux disponibles.

Enfin, les agents ont procédé à la peinture du portail et de la clôture de l'espace des ateliers municipaux.

Autant d'interventions, parfois peu visibles au quotidien, qui participent à l'entretien régulier de notre village et de ses équipements, avec des missions qui évoluent et s'adaptent au fil des saisons et des besoins !

Évolution du tarif de l'eau : pourquoi une révision est-elle nécessaire ? :

La municipalité est amenée à envisager une révision du **tarif de la part communale** liée à la collecte et au traitement de l'eau. Cette évolution résulte de plusieurs facteurs qui s'imposent aujourd'hui à la collectivité.

Comme l'ensemble des services publics, le service de l'eau fait face depuis plusieurs années à une augmentation importante de ses coûts de fonctionnement : énergie, fournitures, entretien des équipements, analyses réglementaires ou encore prestations techniques. Afin de continuer à assurer un service de qualité et conforme aux exigences réglementaires, il devient nécessaire d'adapter les recettes du service à ces nouvelles réalités économiques.

Par ailleurs, notre réseau nécessite des travaux importants dans les années à venir. Ces investissements sont indispensables pour entretenir et renouveler les infrastructures, limiter les pertes d'eau, assurer leur conformité et sécuriser durablement l'approvisionnement des habitants. Certains travaux, parfois imprévus mais nécessaires, doivent également pouvoir être financés.

À cela s'ajoute un changement important intervenu cet été : en août 2026, la société SUEZ a dénoncé son contrat de prestation. La collectivité a donc dû engager une nouvelle procédure afin de garantir la continuité du service dans le cadre d'une nouvelle Délégation de Service Public (DSP). Les conditions économiques proposées aujourd'hui sont sensiblement différentes de celles négociées lors du précédent contrat, il y a quatre ans, dans un contexte marqué depuis par l'inflation et la hausse générale des coûts.

La révision envisagée répond donc à plusieurs nécessités : absorber l'augmentation des charges, financer les travaux indispensables sur le réseau et prendre en compte les nouvelles conditions économiques liées au changement de délégataire.

À ce jour, la part de la collectivité pour la collecte et le traitement de l'eau s'élève à 2,60 €. Lors du dernier conseil municipal, les élus ont voté de porter le tarif à 3 € à compter du 1^{er} janvier 2027. Il est important de rappeler que ce tarif n'avait pas été réévalué depuis avril 2021.

La municipalité reste attentive à maintenir un équilibre entre la qualité du service public de l'eau, l'entretien et la pérennité de nos infrastructures et la maîtrise de l'impact financier pour les usagers.

Fermeture temporaire de la mairie et de l'agence postale communale :

À l'occasion de la première semaine des vacances scolaires, la mairie et l'agence postale communale seront exceptionnellement fermées au public les **lundi 19 et mardi 20 octobre**. De ce fait, les courriers et colis seront disponibles au sein de l'APC à partir du jeudi 05 novembre.

Cette fermeture permettra aux services techniques de réaliser des travaux de rénovation intérieure et de peinture dans les halls et couloirs du bâtiment, afin de rafraîchir et d'entretenir les espaces accueillant quotidiennement le public.

La mairie et l'agence postale communale rouvriront leurs portes le **jeudi 22 octobre au matin, aux horaires habituels**.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension pour la gêne occasionnée pendant la réalisation de ces travaux.

Repas de Noël des seniors : pensez à vous inscrire :

Comme chaque année, la municipalité propose aux habitants du village âgés de 65 ans et plus de profiter des fêtes de fin d'année en choisissant entre le traditionnel repas de Noël ou un colis gourmand de Noël.

Cette année, le repas aura lieu le dimanche 13 décembre 2026 midi. Un courrier accompagné d'un coupon-réponse a été adressé aux personnes concernées, leur permettant d'indiquer leur choix entre la participation au repas ou le colis de Noël.

Afin de permettre à la commune d'organiser au mieux ce rendez-vous et la distribution des colis, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent retourner leur coupon-réponse avant le 30 octobre.

Nous invitons donc les seniors qui ne l'auraient pas encore fait à penser à transmettre leur réponse dans les délais.

Nous espérons vous retrouver nombreux pour partager ce traditionnel moment de convivialité à l'approche des fêtes de fin d'année !

Terrain multisport : un nouveau point d'eau à disposition :

Dans la poursuite des aménagements réalisés au terrain multisport, impasse des Tennis, la municipalité vient d'installer un robinet d'eau à disposition des utilisateurs du complexe. À noter que durant les périodes de froid, l'arrivée d'eau sera coupée afin de protéger les installations du gel et d'éviter toute dégradation.

Cet équipement vient compléter les installations existantes et permettre à chacun de profiter plus confortablement de cet espace sportif et de loisirs. Parallèlement, la municipalité poursuit ses actions pour renforcer la sécurité du site, avec le développement du dispositif de vidéosurveillance sur l'ensemble du terrain et du complexe. L'objectif est de mieux sécuriser les lieux et les équipements mis à disposition de tous, mais aussi de prévenir les éventuelles dégradations.

Pour que ces équipements puissent bénéficier durablement à chacun, nous comptons sur tous les utilisateurs pour respecter le matériel et en faire un usage responsable. Nous remercions également les parents de sensibiliser les enfants et les jeunes à l'importance de prendre soin des équipements communs et d'éviter tout gaspillage d'eau.

Le terrain multisport est un espace partagé, destiné à tous. Plus chacun prendra soin des lieux et des équipements, plus nous pourrons conserver ensemble un espace agréable, propre, sécurisé et accueillant pour tous.

Le Comité des fêtes a besoin de vous ! :

Le Comité des fêtes de Châtenay-sur-Seine va connaître une étape importante dans les prochains mois. Son président actuel a annoncé qu'il quittera ses fonctions au 31 décembre 2026.

Ce départ nécessite donc de préparer dès aujourd'hui la relève, afin de permettre au Comité des fêtes de poursuivre ses activités dans les meilleures conditions. L'association recherche de nouveaux adhérents, mais aussi des personnes prêtes à s'investir davantage dans son fonctionnement et à prendre, à terme, des responsabilités au sein du bureau.

Créé à l'initiative de la municipalité, le Comité des fêtes a pour vocation de faire vivre notre village en organisant des animations, des rendez-vous festifs et des moments de convivialité tout au long de l'année. Sa création répondait à une volonté claire : confier l'organisation d'une partie des animations du village à une association composée de bénévoles et d'habitants, afin que cette mission ne repose pas uniquement sur la municipalité.

Il est important de rappeler que le Comité des fêtes est **une association indépendante de la mairie**. Si la municipalité et le Comité sont naturellement amenés à collaborer sur certaines manifestations et à se soutenir mutuellement, chacun conserve son rôle, son fonctionnement et son autonomie.

Comme toute association, le Comité des fêtes ne peut fonctionner que grâce à l'engagement de bénévoles qui acceptent de donner un peu de leur temps, de leurs idées et de leur énergie. Le départ annoncé du président au 31 décembre 2026 rend aujourd'hui indispensable l'arrivée de nouvelles personnes pour assurer la continuité de l'association.

Sans relève, c'est l'avenir même du Comité des fêtes qui pourrait être remis en question. À terme, l'absence de reprenneur pourrait conduire à l'arrêt de l'association, avec des conséquences directes sur les animations et manifestations qui rythment la vie du village tout au long de l'année. Ces rendez-vous permettent aux habitants de se retrouver, favorisent les rencontres entre générations et contribuent à la convivialité et au dynamisme de notre village. S'investir au Comité des fêtes ne signifie pas nécessairement y consacrer beaucoup de temps. Chacun peut participer selon ses envies et ses

disponibilités : proposer des idées, donner un coup de main lors d'une manifestation, participer à son organisation ou, pour ceux qui le souhaitent, s'impliquer davantage dans la vie et la gestion de l'association.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues ! Les prochains mois doivent nous permettre d'anticiper et d'organiser sereinement la relève. Alors, si vous avez envie de participer à la vie de notre commune et de contribuer au maintien de ses animations, n'hésitez pas à rejoindre le Comité des fêtes.

Pour que la fête continue en 2027... le Comité a besoin de vous !

Budget participatif régional : poursuivons la végétalisation de notre village :

Comme chaque année, la Région Île-de-France propose son Budget participatif écologique, permettant de soutenir financièrement des projets locaux en faveur de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie.

Cette année, la municipalité a déposé un dossier autour d'un plan de lutte contre les îlots de chaleur, avec pour objectif de végétaliser davantage plusieurs espaces publics du village.

Quatre secteurs ont ainsi été identifiés : le cimetière, l'aire de jeux de Chaupry, l'impasse des Tennis et le rond-point Blaise. L'objectif est d'y renforcer la présence d'arbres et de végétation afin d'apporter davantage d'ombre et de fraîcheur, tout en améliorant durablement notre cadre de vie.

Un premier travail a déjà été réalisé afin d'identifier des essences d'arbres adaptées aux différents espaces et à leurs contraintes, et un devis a été établi pour permettre à la municipalité d'évaluer le projet.

Dans le cadre du dispositif régional, l'aide susceptible d'être obtenue est plafonnée à 10 000 €. À titre de comparaison, la commune avait déjà bénéficié, il y a quelques années, d'un soutien représentant environ 80 % lors du projet déposé pour l'achat d'un broyeur de végétaux.

À travers cette nouvelle candidature, la municipalité souhaite poursuivre ses actions en faveur d'un village plus végétalisé, plus agréable et mieux adapté aux périodes de fortes chaleurs, tout en recherchant les financements permettant de limiter autant que possible le reste à charge pour la commune.

L'attribution de cette aide régionale étant soumise au vote des Franciliens, la mobilisation des habitants sera déterminante pour soutenir la candidature de notre commune. Plus notre projet recueillera de votes, plus il aura de chances d'être retenu et de bénéficier d'un financement dans le cadre du Budget participatif régional. Nous comptons donc sur votre participation au moment de l'ouverture des votes ! Les modalités et les dates du vote vous seront communiquées prochainement.

Noël se prépare pour le dimanche 6 décembre :

La municipalité travaille actuellement à l'organisation d'une journée festive le dimanche 6 décembre, à l'occasion de laquelle se tiendra notamment le traditionnel spectacle de Noël destiné aux jeunes Châtenaisiens de 0 à 12 ans.

Cette année, la volonté est d'aller un peu plus loin en proposant une animation qui puisse s'adresser à toutes les générations et permettre aux petits comme aux grands de partager un moment convivial à l'approche des fêtes de fin d'année.

C'est pour cette raison que les familles n'ont pas encore reçu les informations habituelles concernant le Noël des enfants : le programme de cette journée est toujours en cours de préparation.

Encore un peu de patience ! Dès que l'ensemble du programme sera finalisé, la municipalité communiquera toutes les informations pratiques concernant cette journée et les modalités de participation au spectacle de Noël.

Retenez d'ores et déjà la date : dimanche 6 décembre !

Rappel : Recensement de la population pour 2027 :

En 2027, notre commune participera au recensement de la population organisé par l'INSEE. Cette enquête, obligatoire et réalisée tous les cinq ans, se déroulera du **21 janvier au 20 février 2027**.

Le recensement permet de connaître précisément le nombre d'habitants et leurs caractéristiques (âge, profession, logement, déplacements...). Ces données sont essentielles : elles déterminent notamment le montant des dotations versées par l'État aux communes, ainsi que le nombre d'équipements publics (écoles, bâtiments, ou autre...) à prévoir. Participer au recensement est une obligation légale, mais c'est surtout un geste utile pour la vie locale.

Dans ce cadre, la mairie recherche **deux agents recenseurs**. Leur mission consistera à déposer les documents auprès des foyers de la commune, à les accompagner dans leurs démarches et à collecter les questionnaires.

Conditions requises : être majeur(e) et résider à Châtenay-sur-Seine.

Cette mission est rémunérée. Les habitants intéressés sont invités à déposer leur CV en mairie avant le 15 novembre 2026.

Actu et activités du mois :

<i>Quand</i>	<i>Quoi</i>	<i>Qui</i>	<i>Où</i>	<i>Horaires</i>
Samedi 10/10	Dansons pour Octobre Rose	Association Trait d'Union	Donnemarie Dontilly	14h
Samedi 10/10	Soirée dansante Années 80-90	Comité des fêtes	Salle M Lepême	19h30

Samedi 10 et dimanche 11/10	Les ateliers des artistes	CCBM	Bassée Montois	14h-18h 11h-18h
Dimanche 11 :10	Naturellement Bassée montois	CCBM	Bray-sur-Seine	10h-17h
Lundi 12/10	Conseil communautaire	CCBM	Vimpelles	18h
Lundi 12/10	Assemblée générale ASL	ASL	Maison des assos	20h45
Mercredi 14/10	Assemblée générale Club de l'amitié	Club de l'amitié	Salle M Lepême	15h
Vendredi 16/10	Ordi Bus	Municipalité	Place M Lepême	9h-12h
Samedi 17/10	Dans la boîte à Christine	Municipalité	Bibliothèque	10h30-11h30
Mercredi 21/10	Permanence Bibliothèque	Municipalité	Bibliothèque	14h-16h
Jeudi 22/10	Permanence numérique	Association Trait d'Union	Mairie	9h-12h
Samedi 24/10	Prépare ton Halloween	ASL	Maison des assos	14h-18h
Vendredi 30/10	Ordi Bus	Municipalité	Place M Lepême	9h-12h
Samedi 31/10	Le bal de l'horreur	Comité des fêtes	Salle M Lepême	20h
Tous les jeudis	Permanence Bibliothèque	Municipalité	Bibliothèque	14h-16h30
Vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8/11	Châtenay en scène	Comité des fêtes et compagnie comédiens malgré eux	Salle M Lepême	Horaires variables

Solidarité, civisme et bon voisinage

FR-Alert : un test organisé le 13 octobre en Seine-et-Marne :

Dans le cadre de la Journée d'action face aux risques, la Préfecture de Seine-et-Marne procédera, le mardi 13 octobre 2026 entre 9 h et 10 h, à un test du dispositif FR-Alert dans 56 communes du département.

Notre commune n'est pas concernée par ce test et les habitants présents sur le territoire communal ne devraient donc pas recevoir de notification dans le cadre de cet exercice.

Pour rappel, FR-Alert est un dispositif national permettant de prévenir rapidement les personnes présentes dans une zone confrontée à un danger grave ou imminent. En cas d'activation, une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique peut apparaître sur les téléphones portables situés dans la zone concernée, y compris lorsque ceux-ci sont en mode silencieux.

Le message transmis précise la nature du danger, la zone concernée ainsi que les consignes à suivre pour se protéger. Le dispositif ne nécessite pas le téléchargement d'une application spécifique.

Même si notre village n'est pas concerné par l'exercice du 13 octobre, cette opération est l'occasion de rappeler l'existence de FR-Alert et l'importance, en cas de réception d'une véritable alerte, de prendre connaissance du message et de respecter les consignes communiquées par les autorités.

Démarchage et arnaques : restons vigilants :

Même si nous abordons régulièrement ce sujet dans nos communications, il nous paraît important de sensibiliser à nouveau chacun aux risques liés au démarchage et aux différentes tentatives d'arnaque.

Le Département de Seine-et-Marne appelle actuellement à la vigilance concernant la distribution de faux prospectus utilisant son identité graphique et ses couleurs, sur lesquels figurent notamment des numéros de plombiers, serruriers, électriciens ou autres services de dépannage. Leur présentation peut laisser penser qu'il s'agit d'un document officiel ou de professionnels recommandés par le Département, alors que ce n'est pas le cas.

Plus généralement, les tentatives d'arnaque peuvent prendre de nombreuses formes : démarchage à domicile, appels téléphoniques, SMS ou courriels frauduleux, faux agents ou professionnels, demandes de paiement ou de coordonnées bancaires... Quelques réflexes simples permettent de se protéger : ne laissez pas entrer chez vous une personne dont vous n'avez pas pu vérifier l'identité, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires ou vos codes personnels, ne signez aucun document dans la précipitation et ne procédez pas à un paiement en cas de doute.

Une vigilance particulière est recommandée lorsqu'une personne se présente au nom d'un organisme public, d'un fournisseur d'énergie, du service des eaux ou de tout autre organisme connu. N'hésitez pas à demander une carte professionnelle et surtout à vérifier directement auprès de l'organisme concerné la réalité de l'intervention ou de la démarche.

En cas de doute, ne vous engagez pas et prenez toujours le temps de vérifier. La vigilance et le partage de ces quelques bons réflexes restent les meilleurs moyens de limiter les risques d'escroquerie.